Madame SYLLA Massandjé Abidjan, le 07 Octobre 2017

N° CC : 1428934Q

03 BP 171 ABIDJAN 03

Contacts : 45 66 85 56 – 05 58 83 99

A

Monsieur le Directeur de la CIE YOPOUGON

ABIDJAN

Objet : Demande de relevés de compte CIE

Pièces jointes :

* CNI
* Titres de propriété
* Pièces d’identité des locataires
* Facture et reçus de paiements
* CONVOCATION SUITE CONTROLE COMPTAGE N° 13018222

Monsieur le Directeur,

Suite à un contrôle effectué par vos agents le vendredi 29 Septembre 2017, le compteur CIE N° 05036749 lié à mon appartement N° A4 situé au 3ième étage de mon immeuble situé à YOPOUGON au quartier BK VATICAN (BEAGO) au lot N° 1604 et îlot 127 a été enlevé en absence du locataire.

Je viens plus particulièrement vous demander de bien vouloir mettre à ma disposition les différents relevés de compte CIE du compteur N°05036749 afin de pouvoir situer les responsabilités de chacun des trois locataires. Avec ces relevés, la justice aura à trancher.

Je viens vous supplier de bien vouloir autoriser la pose d’un nouveau compteur au nom de monsieur OUEHI MAKADO OSCAR PATRICK l’actuel occupant de mon appartement N° A4 en attendant le règlement définitif de cette situation.

Le locataire actuel monsieur OUEHI MAKADO OSCAR PATRICK agent de la garde républicaine est le troisième occupant depuis le 17 Septembre 2017. Informé par ses proches, il n’a pu se présenter à l’agence CIE de KENEYA que le lundi 02 Octobre 2017 puisque le premier Octobre 2017 date de sa convocation était dimanche. Sans aucune preuve présentée au locataire, il lui a été demandé de payer une pénalité de plus de 300 000 F CFA. Impuissant ! Il est encore dans le noir avec ses proches.

Le cabinet CCGIM qui gère mon immeuble et qui a logé tous mes locataires tous agents de l’état a été convoqué par le service des baux de la Garde Républicaine le mercredi 04 Octobre 2017. Il lui a été demandé de contacter votre agence de KENEYA afin de mieux comprendre.

Le vendredi 06 Octobre 2017, au service contentieux de l’agence de KENEYA, on lui a présenté le compteur modifié avec un shunt et une copie de la convocation.

Monsieur le Directeur, seul le bon Dieu connait la vérité et l’auteur de cet acte. Les abonnements de mes huit locataires ont été faits à mon nom. Je demande à chaque locataire de faire la mutation dès son entrée. Mais hélas ! Comme les deux autres qui ont précédé monsieur OUEHI MAKADO OSCAR PATRICK, il n’a pas fait de mutation.

Veuillez recevoir mes sincères salutations.

Par procuration BAGAYOGO AMADOU 07 85 65 28 – 03 32 59 24